



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'UNGAVA
VILLE DE CHAPAIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 15 mai 2018 à 19 h, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les Conseillères : Denise Larouche
Roxanne Tremblay

Messieurs les Conseillers : Daniel Forgues
Jacques Fortin
Guy Lafrenière

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière: Mariève Bernier

Étaient absentes à la séance :

**Madame la directrice générale adjointe,
trésorière et greffière suppléante :** Mélanie Gagné

Madame la conseillère Lucie Tremblay

**1.
MOMENT DE RÉFLEXION**

**2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM**

Madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, constate le quorum de la séance.

18-05-149 **3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

18-05-150 **4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par Madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

5. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2018

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 avril 2018 et la séance extraordinaire du 30 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance desdits procès-verbaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Steve Gamache
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 avril 2018 et de la séance extraordinaire du 30 avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

8. CONSEIL MUNICIPAL

8.1 RÉSOLUTION — PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à tous et à toutes, y compris aux communautés LGBT (Lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres);

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, l'homophobie est encore présente dans la société;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus contre la discrimination et plus particulièrement contre l'homophobie;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité par les membres du Conseil municipal lors du comité plénier du 3 avril 2018;

18-05-152



No de résolution
ou annotation

18-05-153

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Ville de Chapais proclame le 17 mai « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie ».
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. **DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION**

9.1 **RÉSOLUTION – OCTROI D'UN MANDAT À MONSIEUR MARTIN NOËL POUR LA TÉLÉDIFFUSION EN DIRECT DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais veut être au cœur de la communauté chapaisienne;

CONSIDÉRANT QUE la diffusion sur le canal communautaire des séances du Conseil de la Ville de Chapais permet, entre autres, aux personnes du 3^e âge, d'écouter les séances du Conseil sans avoir à se déplacer;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de Monsieur Martin Noël prend fin en mai 2018 et que le Conseil municipal désire poursuivre la télédiffusion en direct de ses séances publiques afin d'informer la population de l'actualité municipale;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Monsieur Noël, proposant des honoraires de 2 325 \$ pour la télédiffusion en direct de cinq séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Chapais, soit juin, juillet, août, septembre et octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service se situe en deçà de 25 000 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 14 mai 2018;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal octroie le mandat de la télédiffusion en direct des séances publiques du Conseil municipal de la Ville de Chapais à Monsieur Martin Noël pour un montant de 2 325 \$ correspondant à une période de 5 mois soit juin, juillet, août, septembre et octobre 2018.

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-132-00-343.

18-05-154

9.2 **RÉSOLUTION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION À LA LOI SUR LES HEURES ET LES JOURS D'ADMISSION DANS LES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX**

CONSIDÉRANT QUE le marché d'Alimentation C. Breton a demandé à la Ville son soutien en vue de procéder à l'ouverture de son commerce le 24 juin, jour de la Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions réglementaires sur les heures et jours d'ouverture des établissements commerciaux requièrent que la Ville envoie une demande officielle au ministère de l'Économie, de l'innovation et des exportations;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QU'une demande de zone touristique est en cours avec le Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et qu'un avis au ministère du Tourisme a été demandé pour analyse, ce qui nous impose un délai supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est en attente de la demande de zone touristique et qu'elle doit faire une demande de dérogation pour événement spécial pour l'année en cours;

CONSIDÉRANT QUE le Festival du Doré Baie-James, qui en sera à sa 19^e édition cette année, tient ses activités au cours de cette période et génère un achalandage touristique accru;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal trouve opportun d'appuyer cette demande, qui favorise des retombées économiques intéressantes pour l'entreprise locale;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 14 mai 2018;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais dépose une demande de dérogation, en faveur des établissements commerciaux, pour la journée du 24 juin 2018 jusqu'à 23 heures dans le cadre de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* auprès du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-05-155

9.3 **RÉSOLUTION – ADJUDICATION – CONTRAT – RÉHABILITATION** **DE LA STATION DE POMPAGE DU PARC INDUSTRIEL**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 18-04-125, le Conseil municipal a autorisé la directrice générale, Mariève Bernier a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux pour la réhabilitation de la station de pompage du parc industriel;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions étaient recevables au bureau de la directrice générale adjointe jusqu'au 10 mai 2018 à 11 h;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission conforme;

Entrepreneurs	Montant de la soumission (avant taxes)
Nordmec Construction inc.	202 043,00 \$
Deric Construction inc.	213 838,14 \$
Construction Bon-Air	240 436,00 \$

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre dans le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale adjointe, Mélanie Gagné;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Ville de Chapais accorde le contrat aux à Nordmec Construction inc. pour la réhabilitation de la station de pompage du parc industriel pour une somme de 202 043 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

10.
RESSOURCES HUMAINES

11.
FINANCES ET TRÉSORERIE

18-05-156

11.1
RÉSOLUTION — APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AVRIL 2018

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois d'avril 2018 s'élevant à **472 592,32 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **154 157,78 \$** soient acceptées telles que déposées;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de d'avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-05-157

11.2
RÉSOLUTION – PREMIER VERSEMENT POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QUE la facture pour les services de la Sûreté du Québec a été établie en fonction des règles prévues au *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la facture annuelle pour ces services est de 64 878 \$ pour l'exercice financier 2018 et que le premier versement au montant de 32 439 \$ est payable pour le 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce montant pour les services de la Sûreté du Québec a été prévu au budget 2018;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'autoriser le paiement du deuxième versement pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2018 au montant de 32 439 \$;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-210-00-441.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-05-158

11.3
RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LOISIR ET SPORT BAIE-JAMES – PROGRAMME DE BOURSE SPORTIVE NORD-DU-QUÉBEC 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a adopté par résolution la *Politique d'attribution des aides financières* lors de sa séance ordinaire du 17 septembre 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a reçu une demande d'aide financière de Loisir et Sport Baie-James pour son programme de *Bourse sportive Nord-du-Québec 2018-2019*;



No de résolution
ou annotation

18-05-159

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été traitée lors du comité plénier du 30 avril 2018;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accorde un montant de 100 \$ à Loisir et Sport Baie-James dans le cadre de son programme *La Bourse sportive Nord-du-Québec 2018-2019*;

QUE la somme soit puisée à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. GREFFE

12.1 RÉSOLUTION - RÈGLEMENT 18-489 – AYANT POUR OBJET UNE DÉPENSE DE 383 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION-CITERNE, L'AFFECTATION DE SOLDE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT FERMÉ (10-398) ET L'APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ

CONSIDÉRANT QUE, pour se conformer au Schéma de couverture de risques du Service de sécurité incendie, la Ville de Chapais doit procéder à l'achat d'un camion-citerne;

CONSIDÉRANT QUE l'article 556 de la *Loi sur les citées et villes*, découlant du projet de loi 122, mentionnant qu'un règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation du ministre lorsque le règlement a pour objet, notamment, la réalisation des travaux ayant pour objet d'éliminer un risque pour la santé ou la sécurité des personnes ou étant nécessaires afin de respecter une obligation prévue dans une loi ou un règlement, et que le remboursement de l'emprunt est assuré par les revenus généraux de la municipalité ou est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cet emprunt a pour objectif l'achat d'un camion-citerne et que celui-ci est d'assurer la sécurité incendie de la population de Chapais et les zones des villégiatures environnantes faisant l'objet de l'Entente sur l'équité fiscale, la fourniture de services, et la protection incendie, signée avec le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et que par conséquent, ce règlement n'est pas soumis aux personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QUE la Ville détient un solde disponible du règlement d'emprunt fermé au montant de 304 945 \$ (règlement 10-398);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a un surplus accumulé non affecté de 1 434 628 \$ au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le coût du camion autopompe-citerne incluant les équipements nécessaires à ajouter pour son bon fonctionnement est évalué à 383 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est adopté conformément à l'article 7 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenu le 30 avril 2018 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

No de résolution
ou annotation

QUE la Ville de Chapais adopte le Règlement 18-489 concernant une dépense 383 000 \$ pour l'acquisition du camion-citerne, et l'affectation de solde du règlement d'emprunt fermé 10-398 et l'appropriation du surplus accumulé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-05-160

12.2 RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 18-490 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est adopté conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. c19)*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire prévoir des mesures pour assurer une saine concurrence entre les personnes contractantes ou voulant contracter avec la *Ville*;

CONSIDÉRANT QUE les mesures en question doivent viser sept (7) thèmes de préoccupation clairement précisés dans cette disposition législative, et que ces thèmes doivent contenir minimalement deux mesures spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a adopté sa première Politique de gestion contractuelle en décembre 2010 via la résolution 10-12-24 qui fut modifiée en décembre 2016 via la résolution 16-12-329 et abrogeant le règlement 18-483;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au projet de Loi 122, les politiques de gestion contractuelles sont dorénavant réputées des règlements sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et la présentation du projet de règlement ont été donnés en séance extraordinaire du conseil municipal le 30 avril 2018 par la résolution numéro 18-04-144 et que dispense de lecture fut demandée en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais adopte le Règlement 18-490 concernant la gestion contractuelle de la Ville de Chapais et abrogeant le règlement 18-483.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

18-05-161

13.1 RÉSOLUTION – APPUI - MISE À NIVEAU DE LA RAMPE D'ACCÈS DU DÉBARCADÈRE ADJACENT AU LOT 106 DU CHEMIN DU LAC OPÉMISKA

CONSIDÉRANT QUE le Festival du doré Baie-James prévoit faire une mise à niveau de la rampe d'accès du débarcadère adjacent au lot 106 du chemin du lac Opémiska;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est locataire du lot 106 du chemin de lac Opémiska (cadastre 4 959 927);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT la demande d'appui, déposée par monsieur Dany Boulianne, vice-président du Festival du doré Baie-James, ayant pour objet la réalisation de la mise à niveau de la rampe de mise à l'eau;

CONSIDÉRANT QUE ce débarcadère est utilisé par de nombreux utilisateurs, notamment les pêcheurs, les touristes, les villégiateurs du camping et des chalets du lac Opémiska, les chapaisiens ainsi que les participants au Festival du Doré Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE, ce dossier a été traité lors de la rencontre plénière du 30 avril 2018;

Il est **PROPOSÉ** par
APPUYÉ par
ET RÉSOLU

D'APPUYER le Festival du doré Baie-James dans son projet de mise à niveau de la rampe d'accès du débarcadère adjacent au lot 106 du chemin du lac Opémiska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-05-162

13.2
RÉSOLUTION – APPUI – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) — RAMPE DE MISE À L'EAU DU LAC OPÉMISKA

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est locataire du lot 106 (cadastre 4 959 927);

CONSIDÉRANT QUE le Festival du doré Baie-James prévoit faire une mise à niveau de la rampe d'accès du débarcadère adjacent au lot 106 du chemin du lac Opémiska;

CONSIDÉRANT QUE ce débarcadère est utilisé par de nombreux utilisateurs, notamment les pêcheurs, les touristes, les villégiateurs du camping et des chalets du lac Opémiska, les chapaisiens ainsi que les participants au Festival du Doré Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE, pour effectuer une mise à niveau de la rampe de mise à l'eau, une demande de certificat d'autorisation doit être réalisée auprès du *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)*;

CONSIDÉRANT QUE, ce dossier a été traité lors de la rencontre plénière du 30 avril 2018 ;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais appui le Festival de doré Baie-James dans sa démarche visant la mise aux normes de la rampe de mise à l'eau du lac Opémiska, incluant la demande de certificat d'autorisation qui sera déposée au *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-05-163

13.3
RÉSOLUTION – ADJUDICATION — MANDAT POUR LA MODIFICATION DU CADASTRE DE LOTS SITUÉS SUR LA 8^e AVENUE, 9^e AVENUE ET 10^e RUE

CONSIDÉRANT le Plan stratégique 2013-2023 de la Ville de Chapais, donc la vision est : « *Chapais 2023, un milieu de vie*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

passionnant et prospère comptant plus de 3 000 personnes fières et engagées dans la communauté »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire vendre les terrains de maison mobile qui sont en location;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens louant un terrain pour leur maison mobile ont fait part de leur intérêt à acquérir leur terrain;

CONSIDÉRANT QUE les terrains doivent être subdivisés en lots afin de pouvoir procéder à leur vente aux locataires;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont soumis une offre de service, pour procéder à la modification du cadastre de lots situés sur la 8^e avenue, 9^e avenue et 10^e rue;

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Paul Roy, arpenteur-géomètre, a.t.c.	12 775 \$
Dany Renaud, arpenteur-géomètre inc	6 860 \$

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de service de Dany Renaud, arpenteur-géomètre du 17 avril 2018 au montant de 6 860 \$, plus taxes et les frais de dépôt au service du cadastre, pour procéder à la modification du cadastre des lots 5 531 138, 5 531 162 et lot 5 958 824 de manière à obtenir douze (12) terrains cadastrés et piquetés;

QUE le Conseil municipal autorise madame Mariève Bernier, directrice générale, ou madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais les documents relatifs à ce mandat;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-629-01-459.

13.4

RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 18-487 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 16-466 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné en séance ordinaire du Conseil municipal du 20 mars 2018 et qu'un premier projet de règlement a été adopté par le Conseil en séance du 17 avril dernier;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture fut demandée en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de consultation publique a été publié à l'hôtel de Ville de Chapais, au bureau de poste et sur le site internet de la Ville de Chapais le 23 avril 2018.

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 14 mai 2018.

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jaques Fortin
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais adopte le règlement 18-487 ayant pour objet de modifier le règlement 16-466 relatif aux usages conditionnels.



18-05-165
No de résolution
ou annotation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.5

RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 18-488 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 01345-A INTITULE « RÈGLEMENT DE ZONAGE » ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR EN VUE D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE « PUBLIC ET INSTITUTIONNEL » DANS LA ZONE 15-CH

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est régie par la *Loi sur les cités et villes* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le *règlement de zonage numéro 01345-A* et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge à propos de modifier ce règlement afin de conformer le bâtiment qui abrite le service des travaux publics et la caserne de pompiers de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné en séance régulière du Conseil le 20 mars 2018 et un premier projet de règlement a été adopté en séance régulière du Conseil le 17 avril dernier;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture fut demandée en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de consultation publique a été publié à l'Hôtel de ville de Chapais, au bureau de poste et sur le site internet de la ville de Chapais le 23 avril 2018;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais adopte le règlement 18-488 modifiant le règlement de zonage 01345-A et ses amendements.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

14.1

RÉSOLUTION – TENU DE LA 17^E ÉDITION DE LA RENCONTRE JEUNESSE NORD-DU-QUÉBEC 2018 À CHAPAI – EMBAUCHE D'UNE PERSONNE RESSOURCE

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'est engagé à encourager et à soutenir les initiatives communautaires du milieu, tout en favorisant la fierté et le sentiment d'appartenance des chapaisiens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, en collaboration avec le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, organise la 17^e édition de la Rencontre jeunesse Nord-du-Québec;

CONSIDÉRANT QU'une coordonnatrice doit être embauchée pour organiser l'évènement;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de madame Sylvie Bédard, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 14 mai 2018;

18-05-166



No de résolution
ou annotation

18-05-167

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER l'engagement de madame Vickie Simard comme coordonnatrice de la 17^e édition de la Rencontre jeunesse Nord-du-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2

RÉSOLUTION — OCTROI DU CONTRAT A CIMCO RÉFRIGÉRATION POUR LA REMISE À NEUF DU COMPRESSEUR MYCOM N° 2 DE L'ARÉNA

CONSIDÉRANT QUE, selon le contrat d'entretien, le manufacturier recommande une remise à neuf du compresseur après 12 000 heures de fonctionnement;

CONSIDÉRANT QU'en date du mois d'avril 2018, le nombre d'heures recommandées pour le fonctionnement du compresseur Mycom n° 2 compte avait atteint sa limite;

CONSIDÉRANT QU'une remise à neuf de ce compresseur est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation positive de madame Sylvie Bédard, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la somme de la remise à neuf du compresseur Mycom n° 2 est budgétée;

CONSIDÉRANT QUE ce sujet a été traité lors du plénier du 14 mai 2018;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal mandate la compagnie Cimco Réfrigération pour remettre à neuf le compresseur Mycom n° 2 de l'aréna, au coût de 10 774,61 \$ plus taxes applicables;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-30-526.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. TRAVAUX PUBLICS

15.1 RÉSOLUTION – OFFRE DE SERVICE – COUPE DE TROTTOIR ET DE BORDURE

CONSIDÉRANT les nombreuses requêtes déposées à la Ville par des citoyens désirant obtenir un service de coupe de béton afin d'abaisser ou d'élargir le trottoir ou la bordure se trouvant devant leur stationnement existant;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais ne peut réaliser ces travaux à l'interne;

CONSIDÉRANT QUE la Ville assumera la gestion de ce service, et que les citoyens demandeurs assumeront les frais relatifs à ce service;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors de la rencontre plénière du 14 mai 2018;

18-05-168



No de résolution
ou annulation

18-05-169

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la création d'un service de coupe de trottoir et de bordure destiné aux citoyens et mandate la direction générale à mettre en place ce service.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

17. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18. VARIA

18.1 RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – LES VOIX DE LA VALLÉE DU CUIVRE POUR LEUR 50^E ANNIVERSAIRE

CONSIDÉRANT QUE la chorale *Les voix de la vallée du cuivre* fête ses 50 ans de fondation cette année;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme permet à plusieurs personnes de la région de développer des habiletés artistiques, de s'affirmer et de s'épanouir grâce à la pratique du chant choral;

CONSIDÉRANT QUE *Les voix de la vallée du cuivre* contribuent à la richesse culturelle de nos milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs Chapaisiens et Chapaisiennes font ou ont fait partie de cet organisme;

CONSIDÉRANT QUE cet anniversaire mérite d'être souligné;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxane Tremblay
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Chapais désire souligner le 50^e anniversaire de fondation de la chorale *Les voix de la vallée du cuivre* de Chibougamau et qu'à cet effet, il offre ses félicitations à tous ses membres et anciens membres pour le travail accompli au cours de toutes ces années.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Martin Larose se présente comme étant le voisin avant de la résidence située au 21, 2^{ème} Avenue. Il avise le conseil municipal de l'état délabré et dangereux du terrain de son voisin avant, et mentionne que la vue du terrain de son voisin avant n'est pas agréable pour lui et pour le voisinage.

Le maire remercie monsieur Larose pour son intervention. Il répond que ce dossier est déjà pris en charge par l'équipe municipale, et que les procédures légales sont entamées.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

20.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Monsieur Forgues mentionne que la saison de pêche ouvrira bientôt, et demande aux citoyens d'être prudents sur les lacs.

Madame Roxanne Tremblay invite la population à la Rencontre jeunesse Nord-du-Québec, qui aura lieu du 23 au 25 mai. Elle souhaite aux jeunes beaucoup de plaisir, et mentionne de communiquer avec Sylvie Bédard ou Vicky Simard pour plus d'informations.

Monsieur Lafrenière avise que la Ville sera tolérante en ce qui concernant la réglementation relative à l'enlèvement des abris tempos, considérant la température. Il mentionne que les « by-pass » doivent être fermés avant le 1^{er} juin. Il informe qu'un conteneur destiné aux excréments des animaux situé au garage municipal est à la disposition des citoyens, et que les branches et écorces peuvent être disposées à l'arrière de l'écocentre.

Madame Larouche félicite les lauréats de Chapais du Défi Ose Entreprendre et invite la population à l'Assemblée générale du curling qui aura lieu le 13 juin à 19 h.

Monsieur Fortin invite les gens à la Fête des jubilaires et au brunch organisé par les Chevaliers de Colomb. Il avise également que la Fabrique recherche des bénévoles pour passer la dîme, mentionnant que les intéressés peuvent s'adresser à madame Diane Gendron.

Monsieur Gamache mentionne que la levée du drapeau de l'hôtel de ville dans le cadre de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie aura lieu le 17 mai à 9 h. Il rappelle le brunch organisé par Loisir sport Baie-James qui aura lieu le 2 juin à la salle communautaire et informe que l'inauguration du garage municipal avec la population aura lieu le 5 juin à 18 h 30. À sa demande, Mariève Bernier informe que la CDEC est à la recherche de deux étudiants dynamiques pour occuper le poste de Préposé à l'embellissement et que la date limite pour postuler est le 25 juin. Monsieur Gamache invite les citoyens à la prochaine séance du conseil qui aura lieu le 19 juin prochain.

21.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Denise Larouche

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 42


Steve Gamache
Maire


Mariève Bernier
Directrice générale et greffière



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

No de résolution
ou annotation

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100